Bulletin d'histoire politique

Oublier la Révolution tranquille et avec elle... le politique

Jacques Beauchemin



Volume 8, numéro 2-3, hiver 2000

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1060220ar DOI: https://doi.org/10.7202/1060220ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé) 1929-7653 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Beauchemin, J. (2000). Oublier la Révolution tranquille et avec elle... le politique. Bulletin d'histoire politique, 8(2-3), 342-346. https://doi.org/10.7202/1060220ar

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Oublier la Révolution tranquille et avec elle... le politique

Jacques Beauchemin Département de sociologie Université du Québec à Montréal

Oublier la Révolution tranquille a le grand mérite de s'attaquer à une question centrale en ce qui concerne les sociétés contemporaines : la question de la socialité. Le défi qui confronte les sociétés en transition vers le néolibéralisme consiste précisément dans la nécessité pour elles de redéfinir les fondements du lien social ou, si l'on préfère le dire autrement, du « vivreensemble » de la société. Des facteurs aussi variés (mais reliés) que constituent, par exemple, le désengagement relatif de l'État dans le domaine social, les formes nouvelles de la participation politique (la revendication corporatiste), la mondialisation du capitalisme et la réaffirmation concomitante du primat du marché, tout cela pose avec acuité la question du lien de responsabilité et de solidarité sur la base duquel on pourra reconstruire une socialité qui puisse se donner comme horizon normatif à la pratique des acteurs sociaux. Je partage largement les préoccupations de Gilles Paquet. Pourtant, le traitement qui leur est réservé ici, pour innovateur qu'il soit, me suggère quelques éléments de désaccord que j'aimerais soumettre à la discussion.

La question de la socialité est habituellement posée dans la perspective du politique et de la culture. Dans l'espace du politique, c'est la grande question de la redéfinition des solidarités et, de manière plus générale encore, de ce qu'on pourrait appeler la forme du lien social. Dans l'espace de la culture, c'est la question de l'individualisme et de la définition du bien-commun que mobilise le thème de la socialité.

L'ouvrage de Gilles Paquet, sans être insensible, loin de là, à ces perspectives choisit cependant de mettre en rapport socialité et socioéconomie. La question qui se trouve au cœur de l'ouvrage me semble alors pouvoir se ramener à celle-ci: dans la mesure où l'on accepte pour l'essentiel la nouvelle forme de régulation des rapports sociaux que l'on peut qualifier de néo-libérale, quelle est la socialité capable de soutenir ce mode de régulation du point de vue 1) du repositionnement du capital québécois, 2) du respect des droits civiques dans un contexte de fragmentation identitaire et 3) de la nouvelle éthique sociale capable de servir les fins de la socio-économie québécoise ?

La solution néo-corporatiste qui est envisagée dans l'ouvrage invite alors à réévaluer ce qu'a représenté la Révolution tranquille dans l'histoire du Québec contemporain. J'aimerais revenir sur trois dimensions de cette relecture de la Révolution tranquille. Premièrement, l'interprétation particulière du duplessisme à laquelle elle s'alimente. Deuxièmement, la mésestimation du politique qui la soutient. Troisièmement, le fait que cette mésestimation du politique rend possible la caution d'un mode de régulation centré sur le primat du marché et d'une représentation utilitariste de la citoyenneté.

Une relecture du Québec duplessiste

le voudrais d'abord souligner l'usage tout à fait particulier qui est fait de nos travaux à Bourque, Duchastel et moi-même, en plus de ceux de certains historiens dit révisionnistes, portant sur le Québec duplessiste. Le raisonnement que Gilles Paquet croit pouvoir construire à partir de cette lecture nouvelle du duplessisme est à peu près le suivant. Dans la mesure où il a été démontré qu'il constituait une société moderne de forme libérale, on ne saurait qualifier le Québec duplessiste de retardataire ainsi que toute une sociographie s'y est appliquée. Parce qu'elle était libérale, la société libérale duplessiste respectait l'autonomie des acteurs sociaux et ne les dépossédait pas de leur sens de l'initiative, préservait les liens de collaboration noués dans la société civile, bref permettait au ciment social libéral de ne pas se fissurer de telle manière, par exemple, à rendre possible dans l'avenir un élan de développement économique et la naissance d'une classe d'affaires francophone. À partir de là, on peut réinterpréter la Révolution tranquille et le providentialisme qu'elle inaugurait comme tentative de dissolution du « bon » ciment social libéral.

Or il faut insister sur le fait que la relecture du duplessisme que nous avons proposée Bourque, Duchastel et moi-même, en compagnie de nombreux historiens, n'équivaut pas à ennoblir une société libérale profondément conservatrice et dont la socialité n'a pu empêcher que se trament de véritables injustices, dont l'affaire des Orphelins de Duplessis constitue peut-être la manifestation la plus tristement remarquable. Faut-il d'ailleurs préciser que la commission d'une telle injustice aurait été beaucoup plus improbable dans le Québec providentialiste de la Révolution tranquille? Faut-il encore évoquer l'antiouvriérisme du régime que l'on a tant dénoncé et qui a conduit aux abus que l'on sait? Je voudrais donc rappeler tout simplement que la lutte qu'ont menée tant d'intellectuels durant les années 1950 visait justement la transformation de la socialité libérale que soutenait le duples-

sisme. Ce qui était en cause dans ces constantes dénonciations dont la revue Cité Libre, le journal Le Devoir tout autant que la Faculté des sciences sociales de Laval se sont si souvent fait l'écho, c'était précisément le fait que la société civile était livrée à elle-même. Les années 1950 sont marquées par le passage à l'État-providence initié par le gouvernement fédéral et auquel le régime duplessiste résistera avec opiniâtreté. Je ne reviens pas sur les raisons de cette résistance. Mais il faut rappeler que les besoins en matière de santé, d'éducation et de soutien aux démunis étaient à ce point criants au cours de cette décennie que toute une critique du régime a cherché à le stigmatiser parce que précisément il était sourd aux appels en provenance de la société civile. Avec la critique du duplessisme, c'est bien de toute la socialité libérale dont on faisait le procès. Je me demande alors si le regard favorable que pose Gilles Paquet sur la socialité duplessiste ne sert pas opportunément la légitimation d'une régulation néo-libérale bien contemporaine celle-là. L'idée d'une socio-économie dont les forces vives proviendraient de la société civile renoue avec l'idéal proclamé dans le Ouébec duplessiste du primat du marché, renoue aussi avec la méfiance duplessiste vis-à-vis des bureaucraties qui, en fait, masquait le refus de mesures sociales universalistes.

Qu'en est-il maintenant de ce que j'ai qualifié il y a un instant de mésestimation du politique.

La mésestimation de la dimension politique de la Révolution tranquille

La Révolution tranquille est présentée comme une mauvaise réponse à la nécessité de rattraper ce que les élites économiques et intellectuelles du Québec posaient alors comme le retard du Québec. Dans cette perspective, l'État-providence québécois constituera la solution au rattrapage de ce retard. Voilà qui ouvrait la porte à l'interventionnisme de l'État, tant au niveau économique que social. À partir de là, Gilles Paquet va vouloir montrer que la stratégie keynésienne n'a pas produit les fruits attendus. Pire encore, elle aurait contribué à dissoudre la socialité libérale qui aurait pu porter la socio-économie des années 1960 et 1970 beaucoup mieux que l'interventionnisme intempestif promu par une classe de technocrates. En s'appuyant opportunément sur un nationalisme mobilisateur, les technocrates de la Révolution tranquille auraient servi leurs propres intérêts en multipliant les mesures interventionnistes. Plus grave encore, ils auraient contribué à anémier le dynamisme de la société civile et à hypothéquer le développement d'une socio-économie forte.

Il me semble que l'on oublie alors que la Révolution tranquille a aussi été le résultat de luttes sociales en grande partie soutenues par le mouvement syndical en faveur de la mise en place de politiques sociales et de politiques d'accessibilité à l'éducation et aux services de santé en particulier. Pour reprendre les mots de l'auteur, c'est bien à la préparation d'un nouveau ciment social que s'attelle la Révolution tranquille : une socialité marquée par la solidarité, la justice sociale et la démocratisation. En ce sens, c'est bien à un désir de renouvellement que répond la Révolution tranquille tel que l'exprime le « monde vécu ». En ne retenant d'elle que les méfaits de la technocratie, on néglige la dimension politique de cette volonté de transformation socialitaire. En insistant sur la déresponsabilisation citoyenne dont elle aurait été l'occasion, on laisse dans l'ombre le fait que par le report sur la sphère publique d'un ensemble de responsabilités assumées jusque-là par la sphère privée, on poursuivait l'objectif socialement très méritoire d'une égalisation des conditions et de l'accessibilité du plus grand nombre aux biens sociaux élémentaires, tels l'éducation et la santé. À ce titre, la Révolution tranquille n'est pas simplement la solution technocratique aux problèmes sociaux de l'après-guerre qu'aurait inventée de toutes pièces une petite bourgeoisie francophone en mal de pouvoir, mais correspond plus fondamentalement au désir de refaire une société sur un nouvel arrière-plan normatif — une socialité — qui constituait en même temps une critique de la régulation libérale précédente. On confond alors, me semble-t-il, la technocratisation de l'État-providence et les principes qui en avaient été au fondement. On discrédite ainsi ces principes au nom de la mise en œuvre technocratique dont ils ont effectivement été l'objet au Québec comme ailleurs.

Cette mésestimation du politique, on peut encore la repérer dans la séparation étanche qui est proposée entre société civile et État. On trouve partout dans l'ouvrage — à travers le thème de l'habitus centralisateur en particulier — cette idée d'un État qui agirait contre la société civile, la vidant de ces forces vives, de ses capacités d'auto-organisation. La séparation étanche entre société civile et État exprime une théorie implicite du politique dans laquelle la forme de l'État ne résulte pas du travail de la socialité exercée sur elle. Seul le travail structurant ou déstructurant de l'État sur la société civile est pris en compte. Pour le dire dans les concepts qui nous ont été naguère si familiers, le politique n'est pas théorisé dialectiquement.

La séparation étanche entre société civile et État, voire leur antagonisme, témoigne chez l'auteur de l'adhésion à une sociologie politique en vertu de laquelle la socialité est coupée du mode de régulation ou, pour reprendre les catégories habermassiennes, le « monde vécu » serait coupé des « systèmes ». Cette séparation est étrangère à Habermas, elle me l'est à moi aussi. Comment peut-on alors penser la place de l'État par rapport à la société civile? L'État ne serait-il pas le porteur du projet politique que la

société civile dessine pour elle-même et qu'elle lui confie de telle manière à ce que, l'érigeant comme bien-commun, il le préserve en le placant audessus du jeu des intérêts? Ce bien-commun qu'il faut protéger contre les intérêts particularistes sont ceux qui triomphent justement dans la nouvelle socialité néo-libérale et qui renvoient les individus à leurs responsabilités. Car c'est bien en effet à cette conclusion qu'arrive Gilles Paquet. Le dépassement de la technocratie providentialiste, la redynamisation de la société civile, le développement d'une économie concurrentielle fondée sur la concertation et le partenariat, la gestion du pluralisme, le respect de la diversité identitaire, bref la production de la socialité néo-libérale, nécessitent une réinvention de la citoyenneté à la faveur de laquelle le citoyen est renvoyé à ses responsabilités et invité à défendre ses droits particularistes. Il s'agit des deux faces d'une même médaille. La « responsabilisation » du citoven renvoie en partie aux effets du désengagement de l'État et du report sur la sphère privée d'un ensemble de mesures de soutien. Elle correspond aussi à la nécessité d'un usage plus restreint des mesures existantes. Le recours aux droits que protègent les chartes, témoigne, lui, des nouvelles modalités de la régulation d'ensemble des rapports sociaux : le pluralisme et l'immaîtrisable diversité identitaire qu'a mis au monde la société providentialiste, de même que les nouvelles formes de la participation politique qu'engendre la revendication à fondement identitaire et particulariste, tout cela fait en sorte d'ériger le droit en seul arbitre du conflit social. Seulement, ce qui s'estompe alors c'est le politique en tant que modalité de régulation du conflit social fondée normativement, c'est-à-dire sur la base d'un projet politique. C'est ce qu'a érigé la régulation providentialiste avec ses idéaux de solidarité et de justice sociale, ces idéaux que la société québécoise a voulu consacrer en faisant sa Révolution tranquille.

En somme, il me semble que la relecture de la Révolution tranquille que nous propose Gilles Paquet, iconoclaste et de ce fait stimulante, tend malheureusement à discréditer l'idéal politique de démocratisation et de solidarité sociale qu'ont élaboré les sociétés providentialistes au profit d'une conception minimaliste du projet politique qui limite le projet de vivre-ensemble de la société à la « négociation des inégalités inacceptables ». La socialité à inventer me semble appeler une vision de la solidarité et de la responsabilité beaucoup plus exigeante. La véritable participation politique, l'ouverture au pluralisme, la « re-responsabilisation » des citoyens relèvent d'un projet de communautarisation politique. Ce projet est à définir et constitue en cela le défi le plus grand auquel nos sociétés sont actuellement confrontées. Mais ce n'est certainement pas en l'arrimant aux seules nécessités de la compétitivité ou à la logique du droit qu'on pourra prétendre faire de lui le nouvel horizon du bien-commun.